

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE

En exécution de l'arrêté n° 2022-02 de Monsieur le Maire de L'Éguille-sur-Seudre en date du 08 février 2022, une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune aura lieu :

du mercredi 02 mars 2022 à 14h00 au mercredi 06 avril 2022 à 17h00

Cette enquête publique concerne la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de L'Éguille-sur-Seudre.

Afin de conduire cette enquête, la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers, par décision du 13 décembre 2021, a désigné Madame Aurore BRUNE en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de révision du Plan local d'urbanisme est consultable :

- en version informatique sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2890>
- en version papier à la mairie de L'Éguille-sur-Seudre, 3 Grand'Rue aux jours et heures d'ouverture soit le lundi de 8h30 à 12h00, le mardi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, à la mairie de L'Éguille-sur-Seudre, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Jonathan MALAGNOUX, Maire de L'Éguille-sur-Seudre au numéro de téléphone suivant : 05.46.22.83.15 et à l'adresse mail : secretariat@leguille.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner des observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/2890>),
- sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil de la mairie de L'Éguille-sur-Seudre,
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à la mairie de L'Éguille-sur-Seudre (3, Grand'Rue 17600 L'ÉGUILLE), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2890@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de L'Éguille-sur-Seudre, 3 Grand'Rue pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- Mercredi 02 mars 2022 de 14h00 à 17h00
- Lundi 14 mars 2022 de 14h30 à 18h30
- Lundi 28 mars 2022 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 06 avril 2022 de 14h00 à 17h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de L'Éguille-sur-Seudre ainsi que sur son site internet (<https://www.leguille.fr>) et à la Préfecture de Charente-Maritime pendant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du Plan local d'urbanisme ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil municipal de L'Éguille-sur-Seudre.